



Volet B

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe

Déposé / Reçu le



25083403

ale.

30 JUIN 2025

au greffe du tribunal de l'entreprise
francophone de Bruxelles

Greffe

N° d'entreprise : 0769 486 746

Nom

(en entier) : AT CAB

(en abrégé) :

Forme légale : SOCIETE EN COMMANDITE SIMPLE

Adresse complète du siège : RUE DE L'AGREMENT 16 - 1070 ANDERLECHT

Objet de l'acte : TRANSFERT SIEGE SOCIAL ET UNITE D'ETABLISSEMENT

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 25 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq juin, à 18 heures, l'Assemblée Générale de la société AT Cab SComm s'est réunie au siège social sis Rue de l'Agrément 16 à 1070 Bruxelles.

Tous les associés étant réunis ou représentés et toutes les parts sociales étant représentées, l'Assemblée Générale, sous la Présidence de Monsieur Abdelkrim SAKER, s'est prononcée valablement sur l'ordre du jour comportant les points suivants :

1. TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL

Délibération de l'Assemblée générale

L'assemblée générale entérine, avec effet immédiat au 26 juin 2025, le transfert du siège social, ainsi que celui de l'unité d'établissement, de la Rue de l'Agrément 16 – 1070 Bruxelles vers la Rue de la Colonne 1A à 1080 Bruxelles.

L'ordre du jour étant épuisé, lecture faite du procès-verbal, l'assemblée est levée à 18h30.

Fait en 2 exemplaires originaux, l'un destiné aux Annexes du Moniteur Belge et l'autre pour la société

Le Président,
Abdelkrim SAKER

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 07/07/2025 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes
ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).